

**SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT DE MAIRIE  
PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN  
ENTRE  
LA COMMUNE DE CHENERELLES  
ET  
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000430 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et

La commune de Chenereilles représentée par son maire, Monsieur Roland BOST, dûment autorisé à cet effet par délibération n° DE\_2022\_03\_01 du 28 janvier 2022, ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2, VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 6 novembre 2018,

**Rappel de l'objet de la convention**

La convention susvisée a pour objet, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, l'adhésion de la commune au service commun, chargé de l'exercice des missions dévolues à la fonction de secrétaire de mairie.

Elle précise les modalités de création et d'organisation du service commun ainsi que les conditions d'installation des agents exerçant ces missions au profit de chaque commune adhérente du service, pour leur bonne administration.

**Objet de l'avenant n°1 :**

**Article 1 - Le dernier alinéa de l'article 2 « Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le service » de la convention est modifié comme suit :**

Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie en poste jusqu'au 28 février 2022 et des besoins réévalués de la commune, la quotité horaire hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie est diminuée de 28h à 22h.

**Article 3** : Les autres termes de la convention demeurent inchangés

Fait à .....Montbrison....., le ..... 20 décembre 2022.....

Pour la commune de  
Chenereilles

Le Maire  
Roland BOST

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and a circular official seal of the commune of Chenereilles on the right. The seal features a central emblem and the text 'CHENERELLES' at the top and 'LE 10 AVRIL 1890' at the bottom.

Pour Loire Forez agglomération

Signé électroniquement le 22/12/2022

Pour le Président, par délégation,  
le vice-président délégué aux ressources humaines,  
aux coopérations et aux mutualisations  
Patrick ROMESTAING

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a small upward tick at the end.